

Actualité Locale

Lutter pour l'accessibilité de la pointe bretonne une priorité absolue!

L'accessibilité joue un rôle prépondérant dans l'attractivité d'un territoire. Agissant sur son dynamisme, des infrastructures de transports performantes et structurantes sont de véritables leviers de développement économique.

C'est ainsi que compte tenu de notre périphéricité, l'inscription du port de Brest au réseau central européen des transports (RTE-T) et la construction de la ligne à grande vitesse (LGV) revêtent un caractère prioritaire.

Le réseau central des transports concentrera une grande partie des financements européens pour le développement des infrastructures portuaires.

Le port de Brest dispose d'atouts indéniables pour son rattachement au RTE-T : une position stratégique de part sa localisation géographique unique (au cœur de la façade Atlantique et à l'entrée de la manche), des infrastructures routières et ferroviaires essentielles au développement des liaisons multimodales (Brest pourrait devenir une porte d'entrée importante du continent), un dynamisme bien réel avec un projet de développement et de diversification de ses activités (énergies marines renouvelables) ou encore un projet durable d'autoroute de la mer avec les îles britanniques et le Portugal.

Pour autant, il ne fait pas partie des ports listés au réseau central des Transports par la Commission européenne. Les critères de rattachement exigés sont bien trop restrictifs (le seuil de trafic annuel doit être supérieur à 24 millions de tonnes, le trafic à Brest s'élève à 3 millions..).

Pour une véritable cohésion territoriale, il est impératif que le port de Brest intègre le réseau central RTE-T, tout comme il est essentiel que le projet de lignes nouvelles se réalise et permette enfin d'atteindre l'objectif de mettre Brest et Quimper à trois heures de Paris.

Sur Internet http://www.patricia-adam.fr

Permanence en circonscription

43D rue Branda - BP 21041 29210 Brest cedex 1

Tél: 02 98 33 21 80 Fax: 02 98 33 21 83

patricia.adam-deputee@wanadoo.fr

Accueil et coordination à l'Assemblée Nationale

126, rue de l'Université 75355 Paris cedex 07SP

Tél: 02 98 33 21 80 · Fax: 02 98 33 21 83 padam@assemblee-nationale.fr

Projections

A partir du 17 juin 2013, projets de loi relatifs à la transparence de la vie publique :

Prenant la mesure de la défiance de nos concitoyens vis à vis des politiques, le Gouvernement a présenté en avril dernier deux projets de loi relatifs à la transparence de la vie publique. Ces textes seront discutés à l'Assemblée à partir du 17 juin prochain. Ils annoncent l'obligation de déclaration de patrimoine et d'intérêts, la création d'une haute autorité indépendante chargée de contrôler la véracité des déclarations, le renforcement des sanctions en cas de manquement ou encore l'encadrement des activités professionnelles parallèles à la fonction de parlementaire. Elles vont bien entendu dans le bon sens, celui d'une république exemplaire.

A partir du mercredi 19 juin 2013, projets de loi contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique et financière :

Les pertes fiscales représenteraient un manque à gagner de 1000 milliards d'euros par an pour les Etats membres de l'UE dont 60 à 80 milliards d'euros pour la France. De plus en plus sophistiquée (ex: les sociétés écrans), la fraude fiscale internationale révèle les lacunes de notre dispositif judiciaire. Des limites auxquelles ce projet de loi tentera de répondre en renforçant la poursuite (renforcement des moyens et extension des «techniques spéciales d'enquête» dont la surveillance, l'infiltration, la garde à vue de 4 jours ou encore les perquisitions) et la répression des infractions (passible de 7 ans de prison et 1 M€ pour les cas les plus graves) en matière de délinquance économique, financière et fiscale. Le Gouvernement en fait une priorité.